

TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE APS PARCOURS VERS LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ – NIV.3 REGION GRAND EST Lot N°250330 – N° 19978 - GE : 461235

Version 1 | 09/12/2026 | LR

Formation financée par la REGION GRAND EST et co-financée par l'Union Européenne dans le cadre du Fond Social Européen (FSE) pour les demandeurs d'emploi.



Contexte et Objectifs



La plateforme « **Parcours vers les métiers de la sécurité niveaux 4 et 3** » a pour objectif de permettre à un public de demandeurs d'emploi, motivés par le secteur de la sécurité et répondant aux pré-requis, d'acquies par modules, les connaissances et les compétences techniques **permettant l'obtention du Titre à Finalité Professionnel d' AGENT-E DE PREVENTION ET DE SECURITE (TFP APS) de niveau 3** et l'aptitude préalable d'agent de surveillance et de gardiennage en vue de la délivrance de la carte professionnelle afin d'exercer leur futur métier d'Agent de Prévention et de Sécurité dans le cadre réglementaire exigé par la loi.

Modulaire, structurée par étapes, par alternance et individualisée, cette action de formation propose en complément de l'acquisition des connaissances et compétences permettant l'obtention du TFP APS une certification complémentaire : **le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**.

L'action de formation également les objectifs suivants :

- Développer des pratiques et des compétences techniques lors de la période d'immersion en entreprise.
- Développer son employabilité dans le secteur de la sécurité.
- Être capable d'aboutir dans sa recherche d'emploi ou de s'engager de façon formelle dans un parcours réaliste d'accès à l'emploi.

Diplôme visé par la formation



Titre à Finalité Professionnel Agent de Prévention et de Sécurité | TFP APS | Niv. 3

[Lien vers France compétences et le référentiel de certification](#)

N° RNCP ou RS | Certificateur | Date d'enregistrement :
RNCP36648 | ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE SECURITE PRIVEE | 01-07-2022

Spécialité de formation : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Nombre de stagiaires par session



Maximum | **12 Stagiaires** par session
24 places sur l'année

Public



Demandeurs d'emploi de plus de 18 ans ayant validé un projet professionnel dans le domaine de sécurité.

Pré – requis d'accès à la formation

- ✓ La maîtrise de la langue française est indispensable, à l'oral et à l'écrit. Compréhension du langage nécessaire à l'exercice de l'activité, capacité à effectuer un compte rendu par oral et par écrit (niveau B1 du CECRL) | Prérequis validés lors d'un test de positionnement de maîtrise de la langue française et d'un entretien oral.
- ✓ Maîtrise des règles de base de calcul, du raisonnement mathématique et de la logique | Prérequis validés lors d'un test de maîtrise des 4 opérations de base en mathématiques et d'un test de logique.
- ✓ Être en capacité d'obtenir ou de présenter une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS.
- ✓ Le stagiaire se devra de Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 2003239 (Titre IV / Article 945 / 1° à 7°) dont notamment le fait ne pas avoir commis d'actes répréhensibles et incompatibles avec la profession empêchant l'obtention du numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS | Prérequis validé par la remise d'un extrait du casier judiciaire vierge et de l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS.
- ✓ Avoir plus de 18 ans | Prérequis validé par la remise d'une photocopie de la carte d'identité.

Modalités et délai d'accès à la formation



Test de positionnement de maîtrise de la langue française et entretien oral : Compréhension du langage, capacité à effectuer un compte rendu par oral et par écrit - Niveau B1 du CECRL
Test de maîtrise des 4 opérations de base en mathématiques et de logique.
Entretien individuel de motivation et de positionnement.

Délai d'accès : 6 semaines

Modalités de l'action et type de formation

- ✓ Formation en présentiel
- ✓ Type d'action : action de formation

Durée de la formation



Parcours TFP APS | 352h

Soit 282 heures en centre et 70 heures en stage d'immersion en entreprise.

Il est possible de bénéficier d'une adaptation de parcours si :

- Le candidat est titulaire du SST, en cours de validité

Contenu de la formation

Module : ACCUEIL ET CONTRACTUALISATION (7h)

Module : SECOURISME SAUVETEUR(EUSE) SECOURISTE DU TRAVAIL ET GESTES ÉLÉMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS (14h)

Module : FORMATION TFP APS – AGENT(E) de PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (215h)

Le programme du TFP APS est construit conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et l'arrêté du 5 janvier 2023 portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité

**Module : PRÉPARATION A L'INTÉGRATION EN STAGE /
TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI /
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI / CAPITALISATION
DES COMPÉTENCES DANS MON ORIENT'EST (25h)**

Méthodes et modalités pédagogiques :



- ✓ Alternance d'apports théoriques et pratiques sur plateau technique et PC sécurité.
- ✓ Démonstration en temps réel des gestes professionnels, puis démonstration commentée par le formateur technique qualifié dans le métier.
- ✓ Phase d'apprentissage collective puis mise en situation individuelle de chaque stagiaire.
- ✓ Jeux de rôle et mise en situation filmée permettant le « feedback » du groupe et du formateur.
- ✓ Accompagnement personnel et individualisé tout au long de la formation.
- ✓ Enrichissement et capitalisation des connaissances et des compétences acquises dans MON ORIENT'EST.
- ✓ Mise à disposition des supports pédagogiques.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats



- ✓ La mesure des acquisitions se fait en continu, sur la base de QCU et QCM à l'aide de PC connectés à la plateforme d'évaluation de l'ADEF (système de vote interactif) et d'exercices pratiques en situation professionnelle.
- ✓ Feuilles de présence | Formulaires d'évaluation de la formation | Certificat de réalisation de l'action de formation

Dates de la formation et lieu



TFP APS 1 : du 19/03/2026 au 10/06/2026
TFP APS 2 : du 14/09/2026 au 26/11/2026



ASSOCIATION G7 :
4, Avenue de Colmar | 68100 MULHOUSE
Horaires : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30

Module : PÉRIODE D'APPLICATION EN ENTREPRISE - Mise en pratique des apprentissages du parcours TFP APS (70h)

Module : PREVENTION CONTRE LE HARCELEMENT ET LE SEXISME (7h)

Module : ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE / CONCRETISATION DU PROJET PROFESSIONNEL (Tout au long du parcours)

**Module : VALIDATION FINALE / EXAMEN TFP APS AGENT(E)
DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (7h)**

**Module : BILAN DE FORMATION / POSITIONNEMENT FINAL /
FORMALISATION DU POST-ACTION (7h)**

Ressources techniques et pédagogiques



Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.

Documents supports de formation projetés.

- ✓ Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.
- ✓ Livret de suivi de la formation | Accès à la plateforme DIGIFORMA | PC portables | Accès internet fibre | Système informatisé de vote interactif QUIZZBOX
- ✓ MATÉRIELS SPÉCIFIQUES POUR LES FORMATIONS DE SECOURS AUX PERSONNES : Un mannequin nourrisson, un mannequin enfant, un mannequin adulte, divers outils de simulation...
- ✓ MATÉRIELS SPÉCIFIQUES POUR LES FORMATIONS EN SECOURS INCENDIE : SSI, détecteurs d'incendie, extincteurs...
- ✓ PC SÉCURITÉ DEDIE A LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ validé et habilité.

Modalités de certification



Titre à Finalité Professionnel APS inscrit au RNCP sous le code : **N° RNCP ou RS | Certificateur | Date d'enregistrement :**
RNCP36648 | ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA BRANCHE
SECURITE PRIVEE | 01-07-2022

L'obtention **du certificat de « Sauveteur-euse Secouriste du travail »** est requis pour l'évaluation finale et l'obtention du TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNEL AGENT(E) DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (NIV. 3).

VALIDATION SST : Aptitude formulée par le formateur à l'issue du module | Évaluation sous forme de cas concrets, validée par un moniteur recyclé et agréé de la CARSAT | Avoir réalisé correctement les gestes de secours. Remise d'une carte Sauveteur Secouriste du Travail.

VALIDATION DU TFP APS : Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 aux épreuves écrites, s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique et s'il justifie d'une formation valide en matière de secourisme (Obtention de l'UV1 SST). Il sera alors titulaire du TFP APS Agent de prévention et de sécurité (Titre homologué par le ministère de l'Intérieur et délivré par le C.P.N.E.F.P.).

Session de validation organisée conformément au référentiel officiel de certification du TFP APS | Formulation des résultats à l'issue de la session de validation | Délivrance d'une attestation de réussite et diplôme de certification (C.P.N.E.F.P - ADEF)

Accessibilité PSH :



Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours. Pour toute demande particulière, merci de contacter notre référente Handicap, Mme Catherine BALDENWECK, à l'adresse suivante : catherine.baldenweck@associationg7.fr ou par téléphone au 03 89 06 21 22.

Intervenants(es) :



Formateurs professionnels extérieurs d'ORFA Services issus du domaine professionnel disposant d'une connaissance approfondie du domaine de la sécurité, d'une expérience professionnelle en matière de sécurité et de solides compétences pédagogiques. Formateurs-trices référents(es) en capacité d'assurer l'accompagnement individualisé des participants tout au long de la formation (accompagnement, recherche de stage, TRE, accompagnement vers l'emploi...)

Indicateurs de résultats :

Taux de réussite 2025 : (Selon le nombre de candidats présentés à l'examen)
TFP APS | **100%**
SST | **100%**

Taux d'abandon : **0%**
Taux d'insertion global dans l'emploi : **72,73% à 3 mois**
Taux d'insertion dans le métier visé : **72,73% à 3 mois**
Taux de satisfaction : **100%** (Critères « Très satisfait » et « Satisfait »)

Débouchés et suite de parcours :



A l'issue de la formation, les stagiaires titulaires des certifications visées et de l'aptitude professionnelle, seront capable de mettre en œuvre les mesures indispensables pour prévenir à la fois les risques liés à la malveillance.

Secteurs d'activités :

L'agent de prévention et de sécurité exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre), d'entreprises (emploi direct dans des services internes de sécurité), dans les structures d'hébergement ou de soins, ... en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). La taille des entreprises varie selon le secteur (événementiel, transport et logistique, industrie, tertiaire, grande distribution, commerce, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs, ...) et d'équipement (télésurveillance, ...). Elle s'exerce en H24, 7/7, les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. L'activité peut s'effectuer en poste de sécurité et/ou en mobilité. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire sauf exception, et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI / PTI, ...) peut être requis.

Il travaille généralement sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur...) ou délégué (chef d'équipe, chef de poste...). Il devra parfois, dans le respect de la loi et des consignes, faire face à des situations conflictuelles ou à risque, et réagir de façon appropriée pour mener sa mission à bien.

Type d'emplois accessibles :

Agent de prévention et de sécurité,
Agent de surveillance et de gardiennage,
Agent de sécurité privée.
Agent rondier en sécurité privée
Agent d'intervention mobile en sécurité privée
Agent de sécurité pré-vol
Agent de sécurité arrière-caisse



Suite de parcours :

Poursuite possible dans la filière sécurité privée en passant les diplômes TP A2SP de Niveau.4.

La polyvalence des compétences des agents de sécurité étant recherchée par les entreprises de ce secteur, nous encourageons les suites de parcours vers la certification SSIAP1 permettant de faire bénéficier aux stagiaires issus du parcours TFP APS d'une double qualification TFP APS / SSIAP1 et d'une double compétence D'AGENTE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ / AGENTE DE SÉCURITÉ INCENDIE. Cette action permettra de favoriser leur employabilité en diversifiant les missions pouvant lui être confiées.



ASSOCIATION G7

4, Avenue de Colmar | 68100 MULHOUSE
Tél. : 03 89 06 21 22 | Fax : 03 89 06 50 66

Nathalie PETITDEMANGE

nathalie.petitdemange@associationg7.fr

Naïma NADOUR

naima.nadour@associationg7.fr

**Organisation de deux Informations Collectives
par mois – Dates nous consulter**



ASSOCIATION G7 • Organisme mandataire pour le compte de : EUROFORMATION • ISA INTERIM / ERGOS 68 635 • RE.FORM.E
4, Avenue de Colmar • 68100 Mulhouse • Tél. 03.89.06.21.22 • Fax. 03.89.06.50.66 • contact@associationg7.fr • www.associationg7.fr
Siret : 378 754 907 000 46 • APE : 8559A • N° d'activité enregistré auprès du Préfet de la Région Alsace : 42 68 009 86 68. • Cet
enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. • Autorisation d'exercice CNAPS N° FOR-068-2028-12-01-20230895787 • Agrément
CPNEFP n° 6823111501 • Agrément SSIAP n° 68-16

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie suivante : L.6313-1-1° Action de formation